

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION  
CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ  
ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 31 Mai

## Où est la majorité ?

Les combinaisons succèdent aux combinaisons. L'opinion s'impatiente. Va-t-on enfin aboutir ?

On répliquera peut-être que ce spectacle n'est pas nouveau et que le programme de la petite fête du reportage, que l'on appelle une crise ministérielle, ne varie guère. S'il est vrai, en effet, que l'ennui naquit un jour de l'uniformité, l'on ne saurait dire qu'en tout ceci la gaieté soit grande. A commencer par le président du Sénat et de la Chambre, à continuer par le petit groupe d'intermédiaires aimables, que l'on va chercher ou qui s'offrent pour procurer au président les moyens de dénouer la crise, en allant quérir tel ou tel qu'ils croient *persona grata*, le défilé reste le même. Enfin l'heure du dénouement apparaît, et l'homme nécessaire surgit de la coulisse, comme le *Deus ex machina*, avec une combinaison plus ou moins viable mais tout aussitôt proclamée la seule possible.

Certes, nous comprenons les difficultés auxquelles se heurte à cette heure le chef du pouvoir exécutif, que certains journaux naguère officieux et devenus contre lui littéralement féroces depuis la chute du cabinet Casimir-Périer, nomment irrévérencieusement l'Exécutif, en l'accusant « du plus étroit et du plus hypocrite égoïsme. »

Ce n'est point sur ce terrain personnel que nous voudrions voir s'établir le débat. De part et d'autre nous le savons, il y a des responsabilités engagées par des amis plus ou moins empressés ou maladroits. D'ores et déjà, derrière la crise ministérielle il y a une autre crise, qui est la crise présidentielle.

A ceux qui, dans une pensée plus ou moins intéressée, se plaisent à annoncer que M. Carnot, après l'achèvement de son mandat, déclinerait, à Versailles, toute candidature nouvelle, les amis de l'Élysée se sont

empressés de faire répondre que rien n'était moins vrai et que, s'il était honoré des suffrages de l'assemblée nationale, le président sortant se résignerait à devenir le président rentrant.

A vrai dire et pour tout dire, c'est cette note qui a mis le feu aux poudres et la bataille se poursuit à mots couverts, mais fort transparents.

Verrons-nous une fois de plus une éclatante justification de la fameuse maxime : « *Beati possidentes* » ou bien aurons-nous, en novembre, un nouveau président et quel sera-t-il ? Portera-t-il, lui aussi, un nom historique, ou sera-t-il simplement un citoyen distingué par ses services et n'ayant rien de commun avec la noblesse, même républicaine, dont la tradition, sous la République, tend peut-être un peu trop à s'accréditer ?

Telles sont les questions qui s'agitent, nous ne nions pas qu'elles ne soient très intéressantes ; il en est une cependant qui l'est encore davantage ; c'est celle du pays qui ne voit pas sans regret les compétitions, pour ne pas dire les intrigues, qui entravent et arrêtent à vrai dire, le fonctionnement de la machine gouvernementale.

Ce n'était pas dans cet esprit que le suffrage universel avait fait les élections du 20 août dernier, et ce qu'il réclame à cette heure, c'est tout autre chose, c'est-à-dire le fonctionnement régulier de la Constitution républicaine, quelque peu compromis et menacé à cette heure.

Jusqu'au 3 décembre prochain, il y a quelqu'un qui, régulièrement et légalement remplit en France les hautes fonctions de président de la République. C'est M. Carnot. C'est à lui qu'il appartient de s'acquitter des obligations inhérentes à ce mandat. Il ne s'agit pas pour lui de s'inspirer de telles ou telles préférences personnelles, mais seulement de s'appliquer à discerner quelles peuvent être les bases d'une combinaison ministérielle en harmonie avec les vœux de la majorité de la Chambre, considérée comme l'expression de la majorité du pays. Toute

autre considération doit rester étrangère à M. le Président de la République.

La situation est-elle, d'ailleurs, aussi difficile, aussi inextricable même qu'on veut bien le dire ? Oui, si l'on veut à toute force constituer un ministère prétendu homogène, c'est-à-dire ne représentant qu'une des nuances de la majorité républicaine, en lutte perpétuelle contre les autres, et par là même réduit à s'appuyer sur la droite. Non, si l'on prend une base plus large et si l'on s'applique à édifier sur cette base un cabinet où seront représentés les éléments essentiels de la majorité.

En théorie, rien de plus tentant que l'idée d'un ministère homogène, se tenant de toutes pièces, ayant une entière communauté de volonté et d'action. Mais, de même que pour faire un civet, il faut un lièvre, pour faire un cabinet homogène, il faut une majorité qui, elle-même, soit homogène. On n'oublie que cela.

Or, cette majorité, tout le démontre, n'existe pas dans la Chambre des députés actuelle. Il s'y trouve une majorité républicaine très forte ; il ne s'y trouve pas, au sens du mot, une majorité homogène de modérés, pouvant rigoureusement se passer des moins modérés qu'eux-mêmes, ou de radicaux pouvant faire abstraction totale de l'élément modéré.

Pour suivre une politique de cette nature il faudra fatalement, comme cela s'est déjà vu trop souvent, que les modérés ou les radicaux, selon que les uns ou les autres arriveront seuls au pouvoir ; appuient sur la droite ou fassent des concessions à celle-ci pour l'empêcher de se retourner immédiatement du côté de leurs adversaires.

Dans ces conditions, faut-il se montrer à ce point exclusifs ? Ne vaut-il pas mieux chercher un terrain d'entente qui sera celui de la République elle-même ?

Faut-il donc oublier qu'au-dessus des politiciens, il y a la France, la République, le suffrage universel, qui, le 20 août dernier et depuis lors, a si clairement proclamé sa volonté ? Ne vaut-il pas mieux enfin revenir

à « l'esprit ancien », qui s'appelait l'union des républicains, que de se condamner à la perpétuité de cet « esprit nouveau » qui n'est que la division des républicains et peut-être, avec cette division, la mort de la République ?

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Nouveau Ministère

Après quatre jours de préparation, le cabinet est enfin constitué ainsi :

M. Dupuy, Président du Conseil, Intérieur et Cultes.

M. Poincaré, Finances.

M. Guérin, Justice.

M. Hanotaux, Affaires étrangères.

Général Mercier, Guerre.

M. Félix Faure, Marine.

M. Delcassé, colonies.

M. Leygues, Instruction publique et Beaux-Arts.

M. Barthou, Travaux publics.

M. Doupties, Commerce.

M. Viger, Agriculture.

Le président du Conseil est connu, il a été plusieurs fois ministre, et il était chef de l'avant-dernier ministère ; il est aujourd'hui président de la Chambre. Député du Puy, sa ville natale, M. Dupuy n'a que 43 ans.

M. Poincaré, qui n'a pas encore 34 ans est un ancien normalien, devenu journaliste, politicien. Très vif d'ailleurs, intelligent, actif, sérieux, il a été rapporteur général du budget, et fut, l'an dernier, ministre de l'Instruction publique, sous M. Dupuy.

Le ministre de la justice, M. Guérin, est sénateur de Vaucluse ; il rentre aux seaux, où il était l'an dernier, lui aussi, avec M. Dupuy ; 45 ans.

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, n'est ni sénateur ni député actuellement. Il a représenté l'Aisne à la Chambre, et il est en ce moment ministre plénipotentiaire et directeur au ministère des affaires étrangères ; il a été délégué à la conférence de Bruxelles.

Le général Mercier, ministre de la guerre, ancien chef du 18<sup>e</sup> corps, et M. Viger, ministre de l'Agriculture, député du Loiret, gardent leurs portefeuilles. M. Viger est un ardent protectionniste.

M. Félix Faure, député du Havre, ministre de

un peu son amie dont elle remarquait la préoccupation, regarde ce que j'ai monté, moi, pendant que tu te promènes : un bouquet entier d'amaryllis, et à ton intention encore ! C'est la parure que je t'avais promise la semaine dernière. Comment la trouves-tu ?

— Des amaryllis ! murmura Alice au lieu de répondre... Tu m'offres des amaryllis... et aujourd'hui... Oh ! quelle coïncidence !

Pois, après une pause :

— Connais-tu le langage des fleurs, Jeanne ?...

— Non, ou du moins à peine.

— Alors tu ne sais pas ce que signifie l'amaryllis.

— Non, je l'ignore.

— Saches donc, Jeanne, que ces fleurs rouges et vertes, aux formes singulières, signifient vengeance... entends-tu ?... vengeance ?

— Vengeance ? redit machinalement Mlle Beson.

— Oui, vengeance !...

Et soudain, oubliant la promesse qu'elle s'était faite de garder son sang-froid, Alice répéta avec exaltation et à plusieurs reprises, comme savourant ce mot.

— Oui, vengeance ! vengeance !

— Ma pauvre Alice, gémit Jeanne, je te causerai donc toujours du chagrin sans le vouloir.

— Toi, me causer du chagrin ?... Non, non, au contraire ; le cadeau dont tu vie de me gratifier dilate mon cœur et le remplit de joie, car, grâce à lui, je sais à présent quel chemin je dois suivre.

(A suivre),

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 39

LA

## FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

TROISIÈME PARTIE

IV

Oui, c'était bien lui, l'escroc d'honneur et d'argent, l'audacieux chevalier d'industrie qui s'était joué de la confiance de leur mère dont il avait causé la mort.

Elle n'en pouvait douter, malgré le changement qui s'était opéré dans toute sa personne.

Il avait pris de l'embonpoint ; la graisse avait envahi ses joues et élargi, en le racourcissant son cou qui, maintenant, lui entraînait un peu dans les épaules ; quelques rides précoces plissaient ses tempes, et tiraient en bas les commissures de ses lèvres.

Malgré cela, plus elle le dévisageait, plus elle le reconnaissait.

Mais ces traits, qui jadis l'avaient tant charmé à présent lui semblaient odieux et comme empreints d'une expression diabolique.

A sa vue, le fiel qui emplissait son âme bouillonnait et lui jetait au cerveau des pensées de vengeance.

Elle eût voulu crier, s'élançer pour lui arracher son masque et étaler son in-à-mi à la face du public.

Mais comme rivée à sa place, la pauvre fille se sentait incapable d'aucun mouvement.

Lui, après avoir promené sur la foule un regard arrogant et provocateur, n'ayant pas découvert l'objet de sa colère, avait repris sa première position, sans remarquer la présence de son ancienne victime.

Les fiacres réussirent enfin à se dégager, chacun d'eux suivit sa route, s'empressant de s'éloigner rapidement pour réparer le temps perdu. Les chevaux de la calèche n'eurent pas besoin de sentir le fouet. Sur un simple claquement de langue du cocher, ils filèrent au grand trot remontant la rue de Grammont.

En voyant partir le traître, Alice instinctivement et sans savoir au juste ce qu'elle faisait, voulut s'élançer à sa poursuite, mais avant qu'elle eût mis un pied devant l'autre, la voiture disparaitrait tout à coup dans une rue latérale, laissant là la malheureuse, le cou tendu, la bouche entrouverte, dans une inconscience complète de ce qui se passait.

Pluieurs passants cependant s'étaient arrêtés et depuis quelques minutes l'examinaient avec attention, se demandant sans doute si elle n'était pas atteinte d'aliénation mentale.

Mais, durant vingt minutes au moins, elle ne s'aperçut de rien, son esprit concentré sur une idée fixe ne lui permettant pas de voir les choses extérieures.

Néanmoins, le groupe des badauds grossissant autour d'elle, il fallut bien que la pauvre Alice se

rendit enfin compte de la curiosité qu'elle provoquait par son attitude étrange.

Alors, revenant aussitôt à elle par un puissant effort de volonté, elle se remit vivement en marche.

Mais elle ne songeait plus à se promener.

Gagnant la rue Laffite et hâtant le pas autant qu'il lui était possible, elle entra tout d'une traite à Montmartre.

Pendant le chemin elle s'était efforcée de dompter peu à peu son émotion, afin de ne pas décèler son trouble à Jeanne, ou à ses parents, ce qui aurait pu les inquiéter et amener des questions auxquelles il lui eût été difficile de répondre.

Lorsqu'elle entra dans le petit jardin, elle était à peu près redevenue maîtresse d'elle-même.

Jeanne, ainsi qu'elle le faisait souvent dans la belle saison, travaillait à l'arrière de son grand-père.

— Ah ! voilà Alice ! s'écria-t-elle. Tu as donc fait le grand tour que tu as été si longtemps ? Tu t'es arrêtée à voir les beaux magasins, je suis sûre, et sans moi, vilaine.

— Oui, ma chérie, répondit Mlle de Marville d'une voix contenue, je me suis arrêtée plus que je n'aurais voulu aux devantures, mais ça ne m'arrivera plus.

— Pourquoi dis-tu cela ?

— Pourquoi ? Parce que dorénavant, quand je serai rêtée, ce ne sera plus pour m'amuser.

— Ah ! fit Jeanne qui n'osa pas l'interroger davantage, craignant, depuis la veille, de toujours en trop dire. Eh bien, continua-t-elle, pour faire une diversion et voulant en même temps distraire

la marine, armateur, est au contraire libre-échangiste ; il a fait partie du grand Ministère, 53 ans.

M. Delcassé, député de l'Ariège, qui était déjà sous-secrétaire d'Etat aux colonies prend ce portefeuille. C'est encore un jeune (42 ans) ; parole facile, un méridional matiné de montagnard.

M. Georges Leygues (37 ans), avocat de Ville-neuve-sur-Lot, et député de cette circonscription, poète, orateur, amateur éclairé, prend l'instruction publique et les beaux-arts.

Plus jeune encore (32 ans), M. Barthou, député d'Oloron et avocat, prend le portefeuille des travaux publics. Très modéré.

M. Lourties, député des Landes, devient ministre du commerce.

Comme on le voit, c'est le triomphe des jeunes gens, qu'à part le général Mercier et M. Félix Faure, la plupart des ministres n'arrivent pas à la cinquantaine.

**Les élections sénatoriales**

La question des modifications à apporter au mode d'élection des sénateurs, a été complètement résolue par la commission de la Chambre, qui avait déjà décidé, on le sait, que les députés sénatoriaux seraient élus désormais par le suffrage universel.

La commission a maintenu les députés actuellement dénommés électeurs de droit, c'est-à-dire les membres du Parlement, les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement.

Pour les députés élus, il y aura un député par 500 habitants et au-dessous, et un député par fraction de 500 habitants.

D'autre part, les villes seront sectionnées de telle sorte que chaque section aura au plus 25 députés à nommer.

**Le transport des vins**

Paris, 28 mai.

On sait que, dans les tarifs de transport des vins, récemment homologués, les réductions les plus importantes n'ont été concédées que pour les expéditions par quantités de sept mille tonnes au moins, faites par un expéditeur unique à un destinataire unique et avec une pièce de régie unique.

Comme nous l'avons demandé ici même, l'administration des contributions indirectes a autorisé les expéditeurs de boissons à grouper leurs chargements sur un seul acquit-à-caution en blanc ; elle a admis que leurs représentants dans les villes destinataires au nom desquelles seront libellées des lettres de voiture, pourront, à l'arrivée, lever autant de quittances qu'il y aura d'acheteurs, sous réserve de la production d'un bordereau signé du négociant expéditeur et indiquant : 1° le nom de chaque consommateur ; 2° son adresse ; 3° le nombre de fûts à livrer ; 4° la quantité de vin destinée à chacun d'eux.

**LES CONVENTIONS DE 1883 ET LA GARANTIE D'INTÉRÊT**

On se rappelle que les conventions de 1883 garantissaient un dividende de 56 fr. par action aux actionnaires de l'Orléans et de 50 fr. par action à ceux du Midi.

Pour combien de temps était stipulée cette garantie ?

— Pour toute la durée de la concession, dit M. d'Eichtal, c'est-à-dire jusqu'en 1955 ou 1960.

— Pas du tout, répond M. Raynal ; la garantie ne devait fonctionner que jusqu'en 1914 !

La question, on le comprend, a une certaine importance.

M. Raynal, que M. Pelletan devait interpeller à ce sujet, quand le ministère tomba, se disposait à répondre (ainsi qu'il l'a fait savoir par une note officieuse) que « la question de la prolongation de la durée au delà de 1914 de la garantie d'intérêt pour la compagnie des chemins de fer du Midi n'avait jamais été posée en 1883. »

M. d'Eichtal, qui, au nom de la Société dont il était président, a discuté ces conventions avec lui, lui a immédiatement infligé un démenti poli, mais catégorique, que nos lecteurs ont pu lire.

M. Raynal a répondu à ce démenti par un autre démenti dont voici la partie essentielle :

« J'affirme que, ni dans le cours des longues négociations de 1883, ni pendant la discussion devant le Parlement, il n'a jamais été question entre vous, alors président de la compagnie, M. Aucoc, alors vice-président, M. Lancelin, directeur et moi, de proroger la durée de la garantie d'intérêt pour la compagnie du Midi. »

Voilà donc deux affirmations absolument opposées et absolument catégoriques.

Nous en sommes fâchés pour l'ex-ministre des travaux publics, mais son affirmation ne tient pas debout.

Le Temps, peu suspect d'hostilité contre lui, a parfaitement démontré que l'article 13 des conventions avec le Midi, avait absolument annulé toutes les conventions antérieures et avait modifié non seulement les clauses relatives au mode de calcul de la garantie, mais encore la durée et le terme de cette garantie.

D'ailleurs, les conseils d'administration de l'Orléans et du Midi ne pouvaient signer les

conventions que sous la réserve de la ratification de l'assemblée générale des actionnaires.

Or, le rapport lu et approuvé dans l'assemblée des actionnaires de décembre 1883, dit :

Pour la compagnie d'Orléans :

« Le produit net sera désormais garanti par l'Etat, au minimum de 56 francs, jusqu'à l'expiration de la concession, quelles que soient les circonstances critiques que nous ayons à traverser. »

Et pour la compagnie du Midi :

« Un dividende minimum de 50 francs vous sera assuré par la garantie de l'Etat à partir de l'exercice 1884, et cette garantie, comme celle de vos emprunts, durera jusqu'à la fin de la concession. »

Ces rapports approuvés, qui étaient la ratification nécessaire et définitive des conventions, ont été naturellement communiqués au ministre des travaux publics, ainsi que l'affirme M. d'Eichtal.

Pourquoi M. Raynal, en lisant cette interprétation des conventions qui les fait durer jusqu'à la fin de la concession, n'a-t-il pas protesté. Pourquoi n'a-t-il pas dit alors que la garantie de l'Etat tomberait en 1914.

M. d'Eichtal adresse la réponse suivante à M. Raynal :

Monsieur le ministre,

Vos affirmations, contrairement aux miennes, ne reposent que sur des souvenirs personnels qui remontent à onze ans. Les miennes, auxquelles je joins celles de M. Aucoc, que vous mettez également en cause, s'appuient sur le témoignage que nous avons apporté à l'assemblée générale des actionnaires du 22 décembre 1883, en leur soumettant la convention.

Dans son rapport, le conseil d'administration signalait expressément les modifications apportées aux textes des conventions antérieures, en ce qui touche la garantie d'intérêt, et déclarait notamment qu'il avait obtenu que la garantie d'intérêt durerait jusqu'à la fin de la concession.

Est-il admissible que si la question n'avait jamais été posée dans les négociations, j'aie pu, d'accord avec MM. Aucoc et Lancelin, présenter à nos actionnaires une déclaration aussi manifestement fautive, dont un démenti émané de vous devait immédiatement faire justice ?

Est-il admissible que MM. Andral et Sévère disparus aujourd'hui, mais dont le témoignage subsiste dans le rapport du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans aient pu émettre de leur côté, et dans les mêmes conditions, une assertion aussi contraire à la vérité ?

Le rapport du conseil d'administration et la résolution de l'assemblée générale des actionnaires de notre Compagnie, rendant la Convention définitive, vous ont été immédiatement adressés.

Il était de votre devoir de protester si nos déclarations étaient erronées. Nous n'avons reçu aucune protestation de votre part. Nous n'en avons pas reçu davantage de la part de vos successeurs.

Je maintiens mes affirmations. L'opinion publique appréciera.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

Signé : D'EICHTAL, Président honoraire du conseil d'administration.

**UN SCANDALE NATIONAL Encore Turpin**

La Patrie, journal très sérieux, publie un article appelé à avoir un retentissement et qui cause, dans le monde politique et militaire, une grave impression.

« Un crime de lèse-patrie vient d'être commis ; le secret et le droit de fabrication d'un terrible engin de guerre, inventé par un Français, ont été livrés à l'étranger. »

Tel est le début de l'article fort long et très détaillé que la Patrie consacre à cette affaire.

Il s'agit de Turpin, l'inventeur de la mélinite. Celui-ci, abreuvé d'humiliations et de déboires, repoussé par les bureaux de la guerre, auxquels il avait proposé son invention, a fini par se décider à quitter la France et à se jeter dans les bras de l'étranger. C'est probablement à l'Allemagne qu'il a vendu son secret.

L'interview que publie la Patrie est navrant : c'est un sans-patrie ; il a trop souffert après avoir subi l'humiliation et la torture du procès dans lequel il n'était coupable que d'avoir démasqué Triponé, il fut victime des jalousies aveugles des bureaux de la guerre et de la haine d'un général français. On le dégradait de la Légion d'honneur, on l'emprisonna, on le ruina, tandis que d'autres s'enrichissaient avec ses inventions.

Et Turpin montre des dossiers qu'il prétend écrasants pour certaines personnalités.

A Etampes, il avait découvert le secret d'un armement nouveau, d'un engin de guerre d'une puissance inouïe et dont les effets étaient foudroyants. La puissance qui, possédant ce secret, réaliserait l'armement, serait maîtresse du sort de l'Europe.

Il proposa son secret, on lui répondit par le mépris, par des insultes : le général Mercier refusa non seulement l'hommage de ses livres, mais l'insulta dans une lettre adressée à M. de Ramel, député, qui demandait pour lui une audience. M. Casimir-Périer refusa également d'entrer en pourparlers.

Dans un coup d'affolement, Turpin envoya un télégramme à un gouvernement étranger, et, vingt-quatre après, le général directeur de l'artillerie de cette puissance, arrivait pour traiter avec Turpin.

Bientôt quinze millions d'armes nouvelles seront entre les mains de cette nation (probablement l'Allemagne)

Turpin déplore amèrement d'avance les terribles conséquences de son acte, mais il fait remonter la responsabilité à d'autres qu'à lui.

Le prix payé pour cette trahison si grave se chiffrait par plusieurs millions.

A la suite de l'article de la Patrie, les journaux du soir se sont occupés de cette affaire.

Le général Borius déclare qu'il n'a jamais eu à refuser l'autorisation d'une entrevue de Turpin avec M. Carnot.

A la Chambre, dans les couloirs, cette révélation a causé une pénible impression. On craint que cette impression ne répande dans le pays l'effet le plus désastreux.

On cherche à mettre en doute l'importance de la découverte.

Le général Mercier, interrogé, a déclaré qu'il avait, en effet, refusé de voir Turpin, « qui salt tout ce qu'il touche » ; il croit à une exagération de l'importance de ce secret. Il est prêt à accepter toute question à ce sujet.

M. de Ramel raconte, dans les couloirs, ses démarches pour obtenir des audiences à Turpin. Partout, il trouva une absolue mauvaise volonté à l'égard de l'inventeur.

Certains croient que Turpin a fait ce bruit pour appeler l'attention sur lui et qu'il serait encore temps d'arrêter ses négociations.

D'autre part, le président de la Société de panclastite, qui n'aime pas Turpin, a confirmé la vérité des informations de la Patrie.

Le bruit causé par l'article de la Patrie a fait un peu oublier la crise ministérielle.

Dans les couloirs on ne s'occupe que des révélations du reporter de la Patrie et du scandale que cette affaire est de nature à soulever.

M. Le Hérisse va poser une question au nouveau ministère, et il est probable qu'elle sera transformée en interpellation.

Les uns expliquent le refus du gouvernement par cette appréciation que Turpin est fou. Ce fait de dire que l'étranger a quinze millions d'armes nouvelles le prouverait.

Toutefois, on ne s'explique pas comment en 24 heures, l'étranger a pu envoyer des officiers techniques auprès de Turpin, s'il n'y avait pas quelque chose de sérieux dans son affaire.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle dit que l'invention que Turpin aurait vendue à l'Allemagne, comprend deux objets : D'abord une sorte de mitrailleuse tirant automatiquement en éventail, et pouvant lancer rapidement vingt mille projectiles sur une surface d'un demi-kilomètre carré, pouvant ainsi produire des ravages épouvantables, puis un obus explosif et asphyxiant.

Une expérience concluante a été faite récemment à Bruxelles sur les effets de ce terrible explosif.

Suivant certains journaux, deux officiers allemands, délégués par l'empereur Guillaume, auraient traité le 21 mai, c'est-à-dire il y a quelques jours seulement, avec Turpin ; mais le correspondant bruxellois du Journal affirme que l'affaire n'était pas encore conclue mardi, à sept heures du soir.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Nos députés**

MM. Lachize et Rey, députés du Lot, ont pris l'initiative d'une proposition de loi ayant pour but la création de conseils de prud'hommes agricoles cantonaux, destinés à régler, soit par voie de conciliation, soit par un jugement, les différends entre propriétaires, fermiers, colons et métayers. Ces prud'hommes seraient au nombre de 4, élus pour 4 ans, 2 par les propriétaires, 2 par les fermiers ; ils remplaceraient dans ses attributions le juge de paix.

**Nomination**

M. Domergues, percepteur du Bar (Alpes-Maritimes), 3<sup>e</sup> classe, est nommé à la perception de Martel (Lot), 3<sup>e</sup> classe.

**Distribution des prix**

Le discours d'usage, à la distribution des prix du lycée, sera prononcé, cette année, par M. Joubet, agrégé, professeur de physique.

**Commission départementale**

La Commission départementale se réunira le 31 mai, à la Préfecture.

**Contributions indirectes**

M. Pradel est nommé commis principal des Contributions indirectes à Lacapelle-Marival, en remplacement de M. Duchateau, nommé receveur à Besse (Puy-de Dôme).

**Société de secours mutuels**

Aux termes d'un décret inséré au Journal Officiel du 24 courant, l'article 8 du décret du 28 avril 1856, sur les sociétés de secours mutuels se trouve modifié dans le sens ci-après :

« Les pensions ne peuvent être inférieures à 27 fr. ni excéder, dans aucun cas, le décuple de la cotisation annuelle fixée par les statuts de la société à laquelle le titulaire appartient. »

**Mouvement d'instituteurs**

Par arrêté préfectoral rendu sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie :

MM. Cros, instituteur public à St-Bressou, est nommé instituteur public au Montet (commune de Montet et Bouxal) ; Lestrade, instituteur titulaire au Montet est nommé instituteur titulaire à Bouxal (commune de Montet et Bouxal).

Par arrêté de M. l'inspecteur d'académie : Mme Dupeau, institutrice stagiaire à Bouxal est nommée institutrice stagiaire à Saint-Bressou.

**Pensions de retraite**

Sont admises à faire valoir leurs droits à une pension de retraite :

Mlles Delsahut, institutrice à Laresses ; Pompidou, institutrice à Saint-Hilaire-Bessonies, et Mme Rey, institutrice à Lacapelle, commune de Cahors.

**Récompense honorifique**

Aux termes d'un rapport du ministère de l'intérieur, une médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe a été décernée à M. Jean Cazes, gendarme à la compagnie du Lot ; Vayrac, 17 mars 1894, a été grièvement blessé en maîtrisant une vache furieuse.

**Concours régional**

La direction nous prie de prévenir messieurs les exposants habitant Cahors, qu'ils n'ont pas à se préoccuper au sujet de leur installation particulière. Désireux de leur éviter tout dérangement inutile, M. E. Pautard les avisera à temps du jour où ils devront faire transporter leurs produits ou leurs tableaux dans les salles prêtes pour les recevoir.

**Concours régional hippique**

Les déclarations des exposants pour le concours hippique s'élevaient en ce moment au nombre de 118. Comme tous les autres, ce concours promet d'être des plus brillants.

**Exposition Canine**

La Commission nous prie de rappeler à nos lecteurs que les personnes désireuses de faire figurer leurs chiens à l'exposition organisée à Cahors, les 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet prochain, doivent faire parvenir le plus tôt possible leur adhésion à M. E. Pautard, commissaire général de l'exposition, à l'Hôtel de Ville de Cahors.

**Conférence**

Nous apprenons que, sur la demande de M. le Recteur et de M. l'inspecteur d'académie, M. le docteur Clary, inspecteur de l'assistance publique, a bien voulu se charger de faire une conférence aux instituteurs et institutrices réunis du département du Lot, sur la prophylaxie de la tuberculose.

Cette conférence aura lieu, nous assure-t-on, le lundi 18 juin prochain, dans une des salles du lycée Gambetta.

On nous assure également qu'à cette occasion M. Pautard, commissaire général de l'exposition, offrira une réduction de 50 0/0 sur le prix d'entrée dans l'enceinte de l'exposition des allées Fénelon, aux instituteurs et institutrices munis de leur photographie.

Pareille faveur sera accordée aux élèves des écoles communales se présentant en groupe accompagnés de leurs maîtres.

**Mairie de Cahors**

Avis. — La Commission des logements, instituée en vue des fêtes du Concours, a l'honneur de prier les habitants de Cahors qui auraient des chambres à louer, de vouloir bien se faire inscrire à la Mairie.

Un membre de la commission se tiendra à la disposition des propriétaires, qui devront faire connaître le prix demandé pour la location journalière.

Les inscriptions seront reçues pendant huit jours à la Mairie, à partir du jeudi 31 mai courant, de 1 heure à deux heures du soir.

**Boucherie coopérative et commerciale**

La Commission de liquidation et la Commission nommée par l'assemblée générale des actionnaires de la boucherie coopérative et commerciale, à l'effet d'étudier le moyen de fonder une

société coopérative simple, sont absolument étrangers à la convocation anonyme qui a paru dans certains journaux de la localité, pour la reconstitution d'une société de même nature.

La Commission régulièrement nommée se propose de provoquer, en temps utile, une réunion pour lui soumettre le résultat de son travail.

Pour la Commission de liquidation,  
P. PÉRIÈS.  
Pour la Commission d'organisation,  
GUIRAUDIES-CAPDEVILLE.

**Société de pisciculture du Lot**

L'assemblée générale des membres de la Société de pisciculture, aura lieu le samedi 2 juin 1894 à 8 h. 1/2 précises, à l'hôtel-de-ville.

**Accident**

Samadi soir, un accident qui aurait pu avoir des suites graves, est arrivé au nommé L. R., ferblantier.

Voulant s'amuser à faire le trapèze aux échafaudages de l'exposition de la place Lafayette L. R. est tombé d'une hauteur de 3 mètres. Il s'est évanoui aussitôt. Heureusement il a eu plus de peur que de mal. Il en sera quitte avec quelques jours de repos.

**Enfant abandonné**

Le 13 mars dernier, une femme de 25 ans environ, mise avec élégance, se présentait chez Mme Balitrand, sage-femme à Cahors : cette inconnue, qui était dans un état de grossesse avancée, prenait pension chez Mme Balitrand, en attendant sa délivrance.

Quelques jours après, elle accouchait d'un garçon, pour lequel on s'empressait de chercher une nourrice.

La mère, remise, partait de Cahors, après avoir soldé à Mme Balitrand une somme de 150 fr. pour ses soins et avoir payé à la nourrice de son enfant une somme de 30 fr. pour le premier mois d'allaitement.

Depuis, ni Mme Balitrand, ni la nourrice, n'ont eu des nouvelles de cette dame, et l'enfant, qui a été inscrit sur les registres de l'état-civil sous les prénoms de Henri-Jean-Robert, a dû être envoyé à l'hospice.

**Vol**

Avant-hier, un jeune homme de 25 à 30 ans se présentait dans une maison de tolérance de notre ville. Ayant envoyé l'une des pensionnaires de l'établissement, avec laquelle il se trouvait, chercher quelques rafraîchissements, il trouva le moyen, pendant l'absence de celle-ci, de fourrager dans la chambre et de voler une somme de 50 fr. enfermée dans un petit meuble.

Ce n'est que le lendemain que la victime de ce vol s'aperçut de la disparition de son argent. Plainte a été aussitôt déposée. Ce jeune homme est de petite taille, il a le teint blême et porte de petites moustaches noires. Il était vêtu d'un veston noir, d'un pantalon à côtes et avait un crêpe au bras. Il était coiffé d'un chapeau de paille noir, avait un lorgnon et un de ses doigts était orné d'une alliance.

**Labastide-Murat**

La foire du 25 mai n'a pas eu l'importance des précédentes. Peu de bœufs au foirail ; les transactions qui se sont faites étaient en baisse de 50 fr. par paire. Il y avait aussi une légère baisse sur les bêtes à laine. Les porcelets se vendaient beaucoup. Le blé valait de 13 à 14 fr. Le maïs 10 fr. L'avoine de 7 à 8 fr. La volaille 1 fr. la livre. Les œufs 50 cent. la douzaine.

A cause du mauvais temps, les marchands forains n'ont pas fait de grosses recettes.

**St-Cirq-Lapopie**

Dans la nuit de samedi à dimanche, la foudre est tombée sur une maison de St-Cirq-Lapopie et a provoqué un commencement d'incendie. Grâce à l'aide des voisins, le progrès des flammes a pu être arrêté. Les dégâts n'en sont pas moins considérables.

**Figeac**

La bonne de M. le juge de paix, à Figeac ; en voulant allumer le feu à l'aide du pétrole, s'est fortement brûlée.

D'après l'avis de MM. les docteurs Houradou et Brugel, ses blessures, quoique fort graves, ne mettraient pas ses jours en danger, mais il est à craindre qu'elle reste longtemps malade.

Elle doit la vie à la présence d'esprit de M<sup>me</sup> Leygue, qui, au mépris du danger qu'elle courait, n'a pas hésité à envelopper dans des couvertures le corps de la malheureuse fille et à étouffer ainsi les flammes qui atteignaient plus de trois mètres.

Avant-hier, vers dix heures du matin, Léopold Larnaudie, âgé de 18 ans, descendait à cheval, au grand galop, la côte de Lacapelette. La bête n'avait pas de bride, pas même de licol ; malgré cela le cavalier frappait sa monture à coups de trique.

Des passants lui firent l'observation qu'il était dangereux de la faire marcher à une allure aussi vive. Larnaudie n'écoula rien et frappa plus fort. Arrivé sur le champ de foire, l'animal prit le

contour d'une façon si brusque qu'il s'abattit en entraînant sous lui le jeune imprudent. Des voisins transportèrent le blessé à son domicile.

Le docteur appelé a constaté que le tibia de la jambe gauche était fracturé.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Foire de St-Clair à Cahors. — 1<sup>er</sup> juin 1894  
A l'occasion de la foire de St-Clair, qui aura lieu à Cahors le 1<sup>er</sup> juin prochain, la compagnie rendra valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du samedi 2 juin, les coupons retour des billets aller et retour qui, d'après son tarif spécial G. V. n° 2, seront délivrés pour Cahors, les jeudi 31 mai et vendredi 1<sup>er</sup> juin, à Périgueux, St-Cyprien, Brive, La Mativie, Maurs, Decazeville, Cransac, Villeneuve (Aveyron), Bruniquel, Agen et Villeneuve-sur-Lot, ainsi qu'à toutes les gares et stations comprises entre ces divers points et Cahors.

**CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE ET FÊTES A CAHORS Juin 1894**

A l'occasion du Concours régional Agricole et des fêtes qui auront lieu à Cahors, du 9 au 18 juin 1894, la Compagnie d'Orléans fera délivrer, du Vendredi 8 au Lundi 18 juin inclus, des Billets d'aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour Cahors à toutes les gares et stations des lignes ci-après.

Coutras à Bordeaux, Ribérac à Marmande, Ribérac à Périgueux, Limoges à Agen et Villeneuve-sur-Lot, Limoges à Brive (via St-Yrieix et Uzerche), Brive à Cahors, Brive à Toulouse, Limoges à Meymac, Eygurande à Brive, Eygurande à Miècaze et à Capdenac, Coutras à Brive, Libourne à Saint-Denis près Martel et à Murat ; Monsempron-Libos à Cahors, Montauban à Cahors, Montauban à Laxos, Capdenac à Rodez et à Decazeville, Capdenac à Cahors, Teissonnières à Albi.

Ces billets seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains partant de Cahors le mardi 19 juin.

Les prix de ces billets, au départ des gares et stations situées à 75 kilomètres au moins de Cahors seront ceux du tarif général réduits de 30 0/0. Pour les parcours inférieurs à 75 kilomètres, ces prix seront ceux du tarif spécial G. V. n° 2, avec maximum de perception des prix du tarif général pour 75 kilomètres, réduits de 30 0/0.

Les billets dont il s'agit pourront être utilisés dans tous les trains recevant règlementairement, pour le parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

**Gourdon**

Dans la nuit du 28 au 29 mai courant, vers minuit et demie, un incendie s'est déclaré dans la maison du sieur Saint-Marcoux, aubergiste, demeurant à Mézels, section de la commune de Vayrac et habitée par le sieur Besse, âgé de 52 ans, originaire de Saint-Céré.

L'incendie a été si rapide, que quand les secours sont arrivés, Besse était mort asphyxié.

En effet, les sieurs Belfara et Lasfargues, qui sont arrivés les premiers sur les lieux du sinistre, ont trouvé le cadavre de l'infortuné Besse gisant derrière la porte, à moitié carbonisé.

Les causes de l'incendie sont inconnues. Besse n'occupait cette maison que depuis samedi dernier.

**Saint-Céré**

Dimanche 20 courant, M. Combarieu, de Cahors, et M. Soulié, receveur municipal de Figeac, se sont rendus à la mairie de Saint-Céré pour fouiller dans les archives, afin de poursuivre l'enquête relative au procès intenté par la ville à M. Laplace au sujet de la couverture du canal de Fourze.

Ils ont en même temps rendu compte de leurs premières études sur ce sujet à M. Lherm, maire, ainsi qu'aux intéressés, MM. Laplace et Miramon.

Disons en passant, que pour l'embellissement de la ville et la sécurité publique, toute la population de Saint-Céré fait des vœux pour la couverture de ce canal.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Jeudi 31 mai 1894

**Les Mousquetaires de la Reine**

Opéra en 4 actes, musique de F. HALÉVY

La soirée que nous offre ce soir M. Pigot-Guyot, se présente sous les meilleurs auspices. Voici l'opinion de notre confrère, la République de Brive, sur la représentation des Mousquetaires de la Reine, dans cette ville :

Nous n'avons que des compliments à adresser à M. Guyot, sur la troupe d'opéra et d'opéra-comique qu'il nous a conduite. Jeudi, les Mousquetaires de la Reine, ce chef-d'œuvre de l'Ecole française, ont été interprétés avec le plus grand succès, par ses excellents artistes.

Nous devons surtout féliciter M<sup>me</sup> Ellès, qui possède une voix remarquable et a été parfaite, ainsi que M<sup>me</sup> Ghélyns. MM. Leroy, Bérengier et Daugé ont aussi bien tenu leurs rôles.

Deux succès actuels de la Comédie-Française et du théâtre du Palais-Royal, vont faire, cet été, leur tour de France sous la direction de Worms, du théâtre du Palais-Royal.

Une troupe composée d'artistes des principaux théâtres de Paris, viendra jouer sur la scène de notre théâtre.

**UN MARIAGE SOUS LOUIS XV**

d'Alexandre Dumas

ET

**Prête-moi ta femme**

de M. Desvallières

Auteur de Champignol malgré lui

Mises en scène, costumes et accessoires identiques à ceux des théâtres de la capitale.

**AGRICULTURE**

**Utilisation des Marcs de Vendange**

A la séance dernière de l'Académie des sciences, M. Deherain a présenté un nouveau travail de M. Muntz sur l'utilisation des marcs de vendange.

M. Muntz avait déjà montré que les marcs pressés retiennent encore 60 0/0 de leur poids de vin, que les viticulteurs ne savent extraire que très incomplètement par des lavages à l'eau, obtenant ainsi des piquettes d'un faible degré alcoolique. En pratiquant un déplacement méthodique du vin qui imprègne les marcs, au moyen de piquettes faibles, dernier produit d'opérations précédentes, on arrive à chasser, vers le bas de la cuve où il s'écoule, le vin que la pression n'avait pu faire sortir des marcs. Les premiers produits, qui sont presque du vin pur, sont mis à part ; les derniers s'enrichissent au contact des marcs neufs.

Au Mas-Deous (Roussillon), M. Muntz a obtenu de 72,000 kilos de marcs pressés, 460 hectolitres d'une piquette à 8° d'alcool, égale en qualité aux vins des plaines de l'Aude, de l'Hérault et du Gard. Quant aux marcs ainsi épuisés, ils n'ont rien perdu de leur valeur nutritive, contrairement aux idées courantes. Ensilés avec un peu de sel, ils ont servi tout l'hiver à l'alimentation d'un troupeau de moutons et de bœufs de labour, fournissant ainsi une ressource précieuse dans une année de disette de fourrages.

**FAITS DIVERS**

**COUR D'ASSISES DU NORD CONDAMNATION A MORT**

Le 2 mars dernier, l'accusé, Edouard Marlo, âgé de vingt-huit ans, ouvrier tisseur à Roubaix, a frappé en plein midi, d'un coup de tranchet, sur la voie publique, un industriel roubaisien, M. Cauchies, dont il n'avait jamais eu à se plaindre. Heureusement des passants intervinrent et purent désarmer Marlo, avant qu'il eût complètement mis à exécution son projet. M. Cauchies, qui portait à la tête trois profondes blessures d'où le sang s'écoulait en abondance, fut transporté chez lui ; aujourd'hui il est à peu près guéri.

Après son arrestation, Marlo déclara qu'il était content de ce qu'il avait fait : « Je n'ai qu'un regret, ajouta-t-il, c'est que M. Cauchies ne soit pas mort. Je voulais tuer un patron ; si ce n'avait pas été lui, j'aurais été un autre. »

Une perquisition faite au domicile de l'accusé, a amené la découverte de nombreux numéros de la Révolte et du Père Peinard.

Il était d'ailleurs signalé à la police de Roubaix comme un anarchiste des plus exaltés.

A l'audience, Marlo n'est plus aussi crâne que pendant l'instruction ; il revient sur ses premiers aveux et pleurniche en disant : « J'avais la tête égarée, j'avais faim, je regrette beaucoup ce que j'ai fait. »

La déposition de M. Cauchies ne provoque aucune émotion chez Marlo, pas même lorsque le président rappelle à l'accusé que sa victime passait pour le patron le meilleur, le plus serviable de Roubaix, qu'il poussait même la bonté à l'égard de ses ouvriers jusqu'à la faiblesse.

Le docteur Castiaux, médecin légiste, déclare ensuite que si le tranchet n'avait pas glissé sur le crâne de M. Cauchies les blessures eussent été mortelles.

Après une brillante joute oratoire entre M. de Savignon, avocat général, et M<sup>e</sup> d'Hooche, défenseur, le jury rend un verdict affirmatif, muet sur les circonstances atténuantes. En conséquence la cour condamne Marlo à la peine de Mort.

**Femme salée en caisse**

Dunkerque, 27 mai.

Une vive émotion règne ici dans tout le personnel judiciaire et administratif, ainsi que parmi les hautes autorités du port. Voici l'événement qui l'a fait naître et qui offre, en effet, un intérêt qu'il est superflu de faire ressortir.

Le 2 mai courant s'embarquait à Buenos-Ayres, sur le paquebot le Paraguay, des Chargeurs-Réunis, à destination de Dunkerque, un passager français qui se fit inscrire sous le nom de Jean Tremplier. Jean Tremplier fit embarquer avec lui 14 colis dont quelques-uns renfermaient plusieurs milliers de pesetas de monnaie de billon argentine.

Cet homme est, paraît-il, notoirement connu pour se livrer à l'industrie de l'introduction en

contrebande du billon argentin dont Dunkerque est inondé. Mais ce n'est pas l'accomplissement de cet acte de fraude banale qui l'a fait signaler au départ de Buenos-Ayres. Il s'agit d'une accusation plus grave.

Cet homme, qui est originaire de Périgueux, est accusé d'avoir assassiné une femme à Buenos-Ayres, et d'avoir découpé en morceaux son cadavre, qu'il rapporterait « salé » dans ses bagages. M. Mine, consul de la République Argentine à Dunkerque, a reçu de M. E. Santos, procureur général à Buenos-Ayres, une dépêche qui affirme le fait, et qui lui enjoint d'avoir à faire arrêter, dès son arrivée, le mystérieux voyageur, et en même temps d'opérer, s'il est possible, une minutieuse perquisition dans ses bagages.

Le bateau n'arrivera que demain lundi, dans la matinée, à cause de la mer qui est très mauvaise. C'est alors que M. Mine aura à se conformer aux instructions du gouvernement argentin.

Ce qui donne à cette affaire un caractère particulièrement passionnant, c'est que le crime de Buenos-Ayres présente avec les nombreux assassinats de femmes commis à White-Chapel, par l'introuvable Jack l'Eventreur, une analogie frappante et a été suivi de mutilations identiques à celle que The Ripper a fait subir à ses victimes.

En présence de ces points de similitudes entre le crime imputé à Tremplier et ceux de l'égorgeur anonyme de Londres, on se demande si ce dernier et le passager du Paraguay ne feraient pas un seul et même homme. Dans ce dernier cas, son arrestation sur le territoire français serait un événement capital.

Dunkerque, 28 mai.

Le nommé Jean Tremplier a été arrêté ce matin, à neuf heures, à l'arrivée du paquebot Paraguay.

Il s'était embarqué à Buenos-Ayres le 2 mai, comme passager de seconde classe.

Suivant les uns, Tremplier est originaire de Périgueux, où il a un parent qui reçoit sa correspondance.

D'après les autres, il est né à Bordeaux et est âgé de vingt-neuf ans. Tremplier est assez élégamment vêtu d'un complet gris. C'est le commissaire central, assisté de quatre agents, qui l'a mis en état d'arrestation aussitôt son débarquement. Comme il manifestait une vive surprise, on lui expliqua les motifs de son arrestation.

Il répondit qu'il avait entendu parler d'une femme coupée en morceaux avant son départ de Buenos-Ayres, où il s'occupait de commerce et d'affaires de Bourse. Il ne comprend pas qu'on puisse l'accuser de ce crime.

Tous les colis de Tremplier ont été visités par la douane. Toutes les parois de ses quatorze malles étaient tapissées de sous argentins recouverts d'une mince planchette. La somme ainsi dissimulée s'élevait à 5,000 fr. environ.

La chemise de Tremplier était aussi doublée de sous et l'on a trouvé pour 5,120 fr. d'or dans une cassette. De plus, il avait sur lui 80 fr. en or. Mais de traces de cadavre, point.

Jusqu'à présent, donc, rien ne rend vraisemblable l'accusation d'assassinat et l'affaire semble avoir été grossie.

D'ailleurs, Tremplier sera interrogé par le procureur de la République dès cette après-midi. Il est resté très calme et très froid.

Le Tapioca Rils est le meilleur des tapiocas.

**A VENDRE**

A SUITE DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

**LE FONDS**

**de la Boucherie Coopérative ET COMMERCIALE**

Sis à Cahors, place Gallémar, n° 2.

(Installation et matériel complètement neufs).

S'adresser à M. Périès, 7, rue l'Énelon, Cahors.

Le cœur d'une mère ne bat que pour ses enfants. Si elle les voit robustes et en bonne santé, son esprit est en parfaite quiétude, car elle les sait à l'abri des maladies si nombreuses qui ne s'attaquent qu'aux enfants chétifs. Mais il y a des milliers de mères dont le cœur est sans cesse rempli d'angoisses ; leurs enfants paraissent pâles, maigres et courent une maladie qui se déclarera bientôt d'une façon apparente. Ces enfants marchent vers la phtisie, et l'on ne peut songer à leur précieuse existence sans éprouver un sentiment de tristesse et de regret. Quelle est la mère qui pourrait laisser ses enfants dans cet état, lorsque grâce à l'Emulsion Scott elle peut les mettre rapidement à l'abri de cette épouvantable maladie et de toutes les affections débilitantes ?

L'Emulsion Scott se vend dans toutes les pharmacies et à Paris, 2, place Vendôme.

Le nombre de personnes atteintes de maladies de l'estomac et de la poitrine est très grand. Comment se débarrasser de ces maladies ? en prenant chaque matin une cuillerée à café de Tisane Dussolin qui se vend 4 fr. 50 le flacon dans toutes les bonnes pharmacies. Vente en gros pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, à Paris.

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.  
Exiger le nom WLINSI.

**L'EAU de LÉCHELLE** hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.  
Paris, 165, rue Saint-Honoré.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Nars (Néris), Évaux-les-Bains, Meulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (1 Bourbonnais et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

• Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'un moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des BILLETS D'Aller et Retour collectifs de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les BILLETS sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre BILLETS simples ordinaires le prix d'un de ces BILLETS pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des BILLETS, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 % du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les BILLETS non périmés.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des BILLETS d'Aller et Retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourbonnais.

Les demandes de BILLETS doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des BILLETS d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Mar-

san, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsac, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces BILLETS doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

Plages de la Bretagne

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des BILLETS de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Plérmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 % du prix des billets.

Il est délivré des BILLETS complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 %, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces BILLETS sont délivrés de toute station du ré-

seau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion, le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Bibliographie

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente ? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieure à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr. ; 240 patrons repré sentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun ; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, on joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaît aisément qu'un abonnement à la *Mode Illustrée* est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse qui se puisse faire : c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La *Mode Illustrée*, *Journal de la Famille*, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un *Supplément littéraire*, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-4<sup>e</sup>, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le *Journal*, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition : Trois mois, 3 fr. 50 ; — Six mois, 7 fr. ; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition : Trois mois, 7 fr. ; — Six 13 fr. 50 ; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

EN VENTE

à la librairie DELSAUD, rue de la Mairie.

Souvenir de la Grande Mission de Cahors

brochure de 16 pages. Prix : 15 cent.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRE A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERES

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

M. J. MAUREL

MÉDECIN-DENTISTE

SYSTÈME AMÉRICAIN

Rue du Lycée, N° 2, CAHORS

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Brevet S. G. D. G.



Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Solcil*.

Écharpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaion, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT 16, Rue de la Liberté, Cahors

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois Henri SÉGUY tous genres  
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

PLUS DE FEU

70 ans de Succès

Liniment BOYER-MICHEL

CORMIER et PÉRON, CHATEAUX (Indre) Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecaris, Mollettes, Courbures, Vessigons, Angines, etc., etc., 5 francs. CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.

POUR AMÉLIORER

POTAGES SAUCES RAGOUTS LEGUMES et toutes sortes de METS

ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT

UN BOUILLON DÉLICIEUX ET ÉCONOMIQUE

PRENEZ VÉRITABLE

EXTRAIT DE VIANDE

LIEBIG

EXIGER LA SIGNATURE: LIEBIG EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS DE LA PEAU

DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ PSORIASIS, HERPÈS, PRURIGO, PITYRIASIS, LUPUS, VEIGNE SCROFULE, etc., etc.

MÊME DES PLAIES et ULCÈRES variqueux considérés incurables

Ce Traitement qui a été essayé dans les HÔPITAUX avec le plus grand succès ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour il produit une amélioration sensible.

M. LENOIR, Médecin-Spécialiste, Ancien Aide-Major des Hôpitaux militaires à MELUN (Seine-et-Marne) Conu-tions gratuites par correspondance

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

La Grande

Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales. F. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine. A. GIRY, professeur à l'École des chartes. GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit. D<sup>r</sup> L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.

C. A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France. H. MARION, professeur à la Sorbonne. E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts. A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 38 volumes gr. in-8<sup>e</sup> colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie ou nous délivre d'une multitude de volumes indigènes de l'omnivore. (Arsène HOUSSEAU)

Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs

H. LAMIRAILLT et C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, Paris

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS

REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figures et sera le plus intéressant des Albums artistiques.

Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr. — Etranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr. Contre 75 centimes en timbres-poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meltonner, ou en 49 X 36, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.